

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE DISTRIBUTION DE CLASSE C-2 DANS LA ZONE INDUSTRIELLE N11 (CÔTÉ NORD DU BOULEVARD BRUNSWICK, ENTRE LES AVENUES SELKIRK ET TECUMSEH)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement mentionné en titre :

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le 4 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, un premier projet de règlement portant le numéro PC-2775-35-PD1, modifiant le règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre les établissement de distribution de classe C-2 dans la zone industrielle N11 (côté nord du boulevard Brunswick, entre les avenues Selkirk et Tecumseh)
2. Le 6 juin 2017, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire, ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement vise la zone N11, ci-après sommairement décrite et illustrée :

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of the concerned zone
N11	N3, N8, N9, N10, N12	<p>Située au nord du boulevard Brunswick, au sud de l'avenue Labrosse, à l'ouest de l'avenue Tecumseh et à l'est de l'avenue Selkirk.</p> <hr/> <p>Located north of Brunswick Boulevard, south of Labrosse Avenue, west of Tecumseh Avenue and east of Selkirk Avenue.</p>



5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h30 à midi et 13h à 16h30, à l'exception des jours fériés.
6. Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Pointe-Claire, ce 26^{ème} jour d'avril 2017.

PUBLIC NOTICE

DRAFT BY-LAW AMENDING THE ZONING BY-LAW NUMBER PC-2775 OF THE CITY OF POINTE-CLAIRE TO PERMIT CLASS C-2 WHOLESALE DISTRIBUTION FACILITIES IN INDUSTRIAL ZONE N11 (NORTH SIDE OF BRUNSWICK BOULEVARD, BETWEEN SELKIRK AND TECUMSEH AVENUES)

To any and all persons interested in the draft contemplated above:

Notice is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On April 4th, 2017, the Pointe-Claire City Council adopted by resolution, the first draft by-law n° PC-2775-35-PD1, amending the City of Pointe-Claire Zoning By-law PC-2775 so as to permit Class C-2 wholesale and distribution facilities in industrial Zone N11 (north side of Brunswick Boulevard, between Selkirk and Tecumseh Avenues).
2. On June 6th, 2017, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor or another person designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. This draft by-law is aimed at zone N11, summarily described and shown below:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of the concerned zone
N11	N3, N8, N9, N10, N12	<p>Située au nord du boulevard Brunswick, au sud de l'avenue Labrosse, à l'ouest de l'avenue Tecumseh et à l'est de l'avenue Selkirk.</p> <hr/> <p>Located north of Brunswick Boulevard, south of Labrosse Avenue, west of Tecumseh Avenue and east of Selkirk Avenue.</p>



5. The draft by-law may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:30 to noon and from 13:00 p.m. to 4:30 p.m., with the exception of holidays.
6. The draft by-law is subject to approval by way of referendum.

Given in Pointe-Claire, this 26th day of April 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk